

Groupe de travail – Politique du médicament

23 mai 2019

Présents : BERLAUD V. (CH Montperrin), BERTOCCHIO M-H. (OMÉDIT PACA), BERTRAND F. (CH Draguignan), BUGNAZET L. (IAT Saint Laurent du Var), COQUET E. (Hôpital Européen), CRISTOFOLA (Interne OMÉDIT), D'JOURNO S. (ESM), DELOM C. (CH Aubagne), DOL L. (CH Hyères), DURANTON A. (CH Hyères), GUIGUES V. (CH Jean Marcel), HENG L-H. (CHU Nice), HERBIN C. (CH Brignoles), HOUNLIASSO I. (Interne SCQIP APHM), JALBERT A-C. (Interne Hôpital Européen), LABAT C. (OMÉDIT PACA), LARUE Michèle (CH Salon), LEGROS M-H. (Hôpital Saint-Joseph), OUSSET S. (CHPA CHIAP), PRACCHIA S. (CH Martigues), RATHELOT P. (SCQIP APHM), ROOS Jodie (CH Grasse), RUITORT S. (CHU Nice), TRAN-QUANG M. (CH Avignon), VIEVILLE C. (CHU Nice), WERESZCZYNSKI.N (CH Grasse).

1. Présentation de l'Agora Social Club (ASC)

- Partage de documents OMÉDIT
- Création de groupes et inscription dans des groupes déjà existants
- Marche à suivre : Demande d'inscription qui doit être ensuite validée par l'ARS

Q1 : Possibilité de changer soit même le code ? R1 : **A demander**

Si problème concernant la plateforme : contacter Davy Beauger ou Carole Labat.

2. Planning des demandes OMÉDIT : CAQES, MO (2T19), MDS

- Calendrier de l'année entière en ligne sur le site OMÉDIT
- Concernant les MDS T1 : ***Il est demandé de renseigner tous les patients chaque trimestre et pas uniquement les nouveaux patients***

Q1 : A quoi correspondent les chiffres demandés pour les MDS ? R1 : Au nombre d'UCD et non au nombre de patients

Correction : Penser à enlever l'item « avez-vous eu des nouveaux patients ? »

→ MO T1 : Pas de changement

→ ***MO T2 : Extraction du nombre d'UCD hors AMM par l'OMÉDIT qui demandera ensuite une justification***

Q2 : Egalement pour les patients déjà justifiés ? **R2 : Oui**

Q3 : Les I999999 avec les UCD seront-ils reliés au numéro de séjour ou IPP des patients pour faciliter la recherche ? **R3 : A vérifier si sur la moulinette d'extraction cela est possible**

→ Juin 2019 : 12 établissements de santé seront tirés au sort. Les pièces justificatives des actions d'amélioration du rapport d'étape 2018 seront demandées aux établissements)

Q4 : Un établissement pourrait-il être tiré au sort 2 années consécutives ? **R4 : Non, pas pour le moment**

3. Enquête ATIH

Q1 : Est-ce que tous les établissements doivent répondre à cette question ou uniquement ceux ayant une PUI ? **R1 : Oui, ceux sans PUI doivent se mettre en relation avec les officines** (pour les remises etc.)

→ Certains établissements ont refusé de répondre à l'enquête : Remontée au niveau national (Rappel : Clause dans le CAQES concernant l'obligation de répondre aux enquêtes de l'OMÉDIT)

4. Point sur les DMI

a. Arrêté TAVI

→ Envoi exhaustif des données requises aux OMÉDIT +++

→ **Les établissements de santé ainsi que leurs pharmaciens sont conviés le 12 juin 2019 par le médecin de l'ARS pour expliquer comment remplir ces données**

b. Enquête MESH

→ 1^{er} arrêté d'encadrement sur le prolapsus pelvien : les laboratoires américains arrêtent la production de ces dispositifs médicaux

Présentation des résultats

c. Traçabilité des DMI

→ Concerne tous les DMI : tous doivent transiter par la PUI (achats, réceptions, etc.)

Discussion sur la faisabilité

d. RSMQ DMI

→ Pourra être soit le matériovigilant, soit le gestionnaire des risques, soit le RSMQ MO, etc. Possibilité également d'avoir un RSMQ DMI au sein d'un GHT

→ Pas de moyens prévus. Le ministère est informé des difficultés

5. Point sur les MO

a. Arrêté CAR-T Cells

→ Présentation de l'arrêté

b. Codage LES / Indication

→ ***Rappel des dates limites d'obligation de renseigner une indication juste pour les MO***

Discussion sur les responsabilités et les organisations ainsi que sur les hors AMM

c. Codage ATU

→ Rétrocession : obligation de connaître les indications pour les ATU et post ATU. ***A prévoir pour les MO.***

d. Financement des médicaments

→ Plaquette de financement disponible sur le site de l'OMÉDIT

e. Immunoglobulines / MDS

→ Diminution des consommations d'immunoglobulines en PACA et en France notamment imputable aux ruptures de stock et à la hiérarchisation des indications

6. Etat des lieux OMEDIT : groupes de travail

→ Le MIG de l'OMÉDIT va être augmenté avec des probables recrutements mais pas de dates données.

→ Groupes de travail en cours : traitement personnel, pansements en prescription de sortie, quick audit sur chimiothérapie, rétrocession

→ Utilisation de l'Agora Social Club pour remettre en place ces groupes de travail

→ Demandes de groupes : sur informatisation, DMI, LAP et LES ?, avec nécessité de faire remonter des cas concrets. ***En 1^{er} : reprise du groupe pansements***

→ ***Prochaine réunion : Faire un point sur le déploiement des systèmes d'informations en région ?***

→ Décret PUI publié le 23/05/19 . ***A en rediscuter au prochain groupe de travail ?***